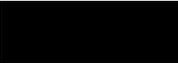


PAR COURRIEL

Québec, le 11 avril 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.601



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 15 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Savoir quelles sont les études indépendantes qui permettent à M. Boileau de déclarer que le vaccin contre la rougeole est sûr et efficace et que la protection est durable. Qu'elle-est-elle si on est vacciné à un an lorsqu'on est en rendu à 50 ans, 70 ans ?

J'aimerais aussi obtenir les données concernant les morts de la rougeole par an depuis qu'il y a un suivi de ces statistiques (depuis les années 1920, il me semble). »(sic).

Au terme de nos recherches, nous vous transmettons sous l'onglet 1, les renseignements détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1